Intermodalité et transport intermodal de marchandises, services et développement durable

1997/2129(COS) - 20/01/1999

Dans son rapport sur la communication de la Commission relative à l'intermodalité et au transport intermodal de marchandises dans l'UE, M. STOCKMANN note qu'au cours des dernières décennies, la part de la route dans le transport de marchandises a connu une augmentation substantielle au détriment du rail. C'est là l'une des principales raisons pour lesquelles la capacité routière a déjà atteint ses limites sur de nombreuses voies routières et que l'on prévoit d'autres goulets d'étranglement sérieux dans le réseau routier. Dans l'approche intermodale, le transport de porte à porte de marchandises s'organise en reliant divers modes de transport (rail, route, voies navigables intérieures et cabotage, mais aussi transport maritime et aérien) de manière à créer une chaîne de transport fondée sur la meilleure combinaison possible de modes différents. L'interconnection de tous les modes de transport doit déboucher sur un système de transport intégré répondant aux besoins de mobilité de la société avec une efficacité bien plus grande que jusqu'à présent. La combinaison de tous les modes de transport en un système intégré n'est pas seulement une nécessité dictée par la menace d'une paralysie du réseau routier et par des considérations générales d'écologie, c'est aussi un pas qu'il faut, à l'évidence, franchir parce que d'autres modes de transport plus respectueux de l'environnement tels que les transports ferroviaire, fluvial et de cabotage disposent d'une capacité de réserve considérable. Un changement d'approche est désormais possible du fait des grands progrès accomplis dans les technologies des télécommunications et de l'information. Mais la mise en place d'un système intermodal se heurtent à des obstacles de taille comme l'absence d'intégration entre divers modes de transport, les distorsions de concurrence dues aux écarts entre les tarifs pratiqués, l'absence d'intégration dans les réseaux unimodaux, les disparités entre les normes administratives et juridiques ou encore la position de faiblesse qui le caractérise pour ce qui est tant de l'infrastructure que des services. Le rapporteur invite la Commission et les Etats membres à proposer des stratégies et des solutions visant au développement d'un système intermodal intégré de transport englobant les pays d'Europe centrale et orientale.